

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Julie5551](#)

<https://www.cadre21.org/membres/df5ff44ba16528d6795549e0>

Date d'obtention : 2024-01-25 00:50:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La trousse sexto aidera les intervenants d'un établissement scolaire à poser les bons gestes devant une telle situation. Le sextage peut avoir de grave conséquence chez nos élèves et il est important de réduire au maximum les répercussions. Tel qu'expliqué dans le volet précédant, il est important de comprendre les 4 éléments essentiels permettant de guider nos interventions (AMORCE, NATURE, INTERVENTIONS, ÉTENDUE). Une fois qu'une situation est dénoncée à un membre de l'école, cette personne doit immédiatement aviser un responsable du comité SEXTO et ce dernier pourra débiter la démarche pour agir rapidement devant l'événement. L'intervenant doit prendre la trousse et débiter le protocole en suivant les étapes. Il est également possible d'utiliser l'aide mémoire qui explique les étapes à suivre. Il faut absolument suivre chacune des étapes de la trousse. Il faut suivre les étapes "préliminaire" et nuancer les actions à prendre devant un acte impulsif ou malveillant. L'intervenante doit parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Elle devra évaluer l'incident. Par la suite, il faudra vérifier les informations et si la situation ne semble pas "malveillante" l'intervenante doit parler à l'instigateur. Dans le cas contraire, il faut absolument contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans le cas 1 (Mégan) : il est important de bien savoir à quel moment déclencher la trousse sexto. Il faut prendre en considération que plusieurs personnes peuvent être impliqués dans la situation. De plus, je trouve que cette mise en situation permet de se questionner sur les possibilités auxquelles nous pourrions être confrontés. Il faut bien considérer chaque élément de l'événement pour avoir un portrait global de la situation. J'ai aimé la note de fin qui fait un rappel sur l'importance d'une rencontre de sensibilisation sexto dans le but de faire une intervention éducative. De transmettre la bonne information sur les enjeux du sextage. Mais également, pour sensibiliser les jeunes sur les conséquences possible suite à la propagation d'une photo.

Dans le cas 2 (Mégan) : Il faut comprendre que la trousse est à prendre en considération même si la photo n'est pas matière à de la pornographie juvénile. Que même si nous pensons connaître toute l'histoire, il est possible que de nouveaux éléments se rajoutent et que nous devons les prendre en considération. Il est important de faire la différence entre une personne impliquée d'âge mineur et majeur. Un autre point important à souligner est qu'un intervenant scolaire n'est pas mandataire de la police.

Dans le cas 3 (Nicolas) : Il est possible que les parents vivent des situations comme le père de Nicolas. Il faut, en tant qu'établissement scolaire prendre en considération le bien-être physique et psychologique de nos élèves mais il faut être en mesure de départager les rôles et les responsabilités de chacun. Lorsqu'un événement est découvert de l'extérieur, la personne doit immédiatement en faire part au corps policier.

J'ai bien aimé le modèle de présentation des mises en situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La validation des informations.

Par expérience dans d'autres situations, il y a souvent des informations manquantes ou erronées. Il est également difficile pour les victimes d'élaborer les détails car souvent il y a un sentiment de culpabilité et il faut le prendre en considération. Le fautif peut avoir tendance à mentir ou cacher de l'information qui pourraient aider à mieux comprendre l'état ou la gravité de la situation. Voilà pourquoi je trouve un des points dans l'aide mémoire très important soit celui qui mentionne de prendre le temps de vérifier les informations auprès de chaque personne impliquée. De plus, il faut absolument prendre le temps de faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la jeune victime en demandant de ne parler de l'événement à personne car l'incident peut se répéter rapidement dans une école. Voilà pourquoi je pense que ce point sera le plus délicat!



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

